

SEMINAIRE SUR

« DESORDRE URBAIN ET INCIVISME DES POPULATIONS : QUELLE RESPONSABILITE DES PREFETS »

YAMOUSSOUKRO

LES 1^{ER}, 2 ET 3 NOVEMBRE 2012

ALLOCUTION DE MADAME LE MINISTRE DE LA SALUBRITE URBAINE

- **Monsieur le Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro ;**
- **Madame / Monsieur le représentant du maire de Yamoussoukro;**
- **Mesdames et Messieurs les Conseillers Techniques, Directeurs Généraux et centraux représentant les ministères de l'Interieur, de**

l'Economie et des Finances, des Infrastructures économiques, de la construction, de l'environnement, de l'artisanat et des PME, de la justice, de la promotion du logement ;

- **Monsieur le représentant de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ;**
- **Monsieur le représentant du bureau de l'Ordre des Architectes ;**
- **Monsieur le représentant du bureau de l'Ordre des Urbanistes ;**
- **Mesdames et les messieurs les membres des Comités Scientifique et d'Organisation du présent séminaire ;**
- **Madame et monsieur les Directeurs Généraux de l'ANASUR et du FFPSU;**
- **Mesdames et messieurs les**

**Inspecteurs, Directeurs centraux,
s/directeurs, chefs de services et
agents du MSU;**

- **Mesdames et Messieurs ;**
- **Honorables invités ;**
- **Tous, en vos rangs grades et
qualités.**

En ce 1er novembre, jour de la fête de tous les Saints, permettez moi de souhaiter à toutes et à tous, une bonne et joyeuse fête.

Que par l'intercession de tous nos Saints, la paix revienne dans notre chère pays que nous souhaitons prospère et émergeant dans les prochaines années.

Je voudrais également honorables invités, au nom de son Excellence monsieur le

Premier Ministre et de tout le Gouvernement, vous remercier très sincèrement, pour votre présence effective et massive à ce séminaire qui ouvre ses portes un jour férié.

Vous avez compris mesdames et messieurs les participants, que pour le gouvernement et le Président de la République, ensemble, il nous appartient de tout mettre en oeuvre pour rattraper les dix années de retard de la Côte d'Ivoire.

Aussi, qu'il me soit permis, du haut de cette tribune, de rendre un vibrant hommage à Son Excellence Monsieur le Président de la République Alassane OUATTARA, et au Premier Ministre Kouadio Ahoussou Jeannot, qui en véritables initiateurs de ce cadre de réflexion, ont

soutenu et facilité la tenue effective de ce séminaire dont le thème est :« **Désordre urbain et incivisme des populations : quelle responsabilité des préfets ?** »

Est-il encore besoin de démontrer, honorables invités, que pour le Chef de l'Etat, la salubrité dans nos villes est un préalable au bien être des populations, à leur bonne santé, à un environnement propice à l'éducation de nos enfants, à la sécurité...

Je voudrais également remercier Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Hamed Bakayoko, pour son implication

personnelle dans l'organisation de cette rencontre.

Autrement, comment aurions-nous réussi cette parfaite mobilisation de ce riche capital humain de notre Administration, les Préfets de nos régions et départements, qui font la fierté de l'Etat de Côte d'Ivoire?

Merci Mesdames et Messieurs les Préfets pour votre sens du devoir!

Mesdames et Messieurs,

Ce séminaire arrive bien à propos, dans le cadre de l'Opération pays propre et le programme de déguerpissement du

domaine publique à Abidjan et à l'intérieur du pays.

Par cette initiative, le Ministère de la Salubrité Urbaine veut tout simplement proposer une stratégie globale de lutte contre le désordre urbain et l'incivisme des populations.

La présentation du contexte et des justificatifs faite par madame la Présidente du comité scientifique, correspond parfaitement à nos attentes.

Honorables invités,

La notion de désordre urbain peut avoir diverses définitions selon le point de vue que l'on adopte. Ce terme est utilisé de

manière courante chez les sociologues, pour lesquels, il est synonyme de violence urbaine, d'incivilité ou du malaise des banlieues.

Aujourd'hui, ce terme est devenu récurrent dans notre lexique quotidien parce que les « désordres », nos désordres, sont de plus en plus associés à des contextes urbains spécifiques, à des formes architecturales qui défigurent nos cités.

Le désordre est compris comme un dysfonctionnement social lié à un manque de qualité urbaine et de lisibilité de l'espace.

Nos villes, petites ou grandes, présentent toutes, en effet, des visages inacceptables :

-Occupations anarchiques du domaine public ;

-Construction de magasins et kiosques sur des ouvrages d'assainissement et autres servitudes publiques ;

-Prolifération incontrôlée de gares spontanées de taxis communaux et de mini-cars (gbaka)

-Installation anarchique sur les trottoirs et chaussées ;

-stationnement fantaisiste des automobilistes ;

-Présence de garages à ciel ouvert sur des sites réservés aux espaces verts, sur les trottoirs et les terre-pleins centraux de voies bitumées ;

-construction de débits de boissons, de maquis et restaurants-bars sur le domaine public, aux alentours d'établissements scolaires et universitaires et lieux d'habitation, distillant de la musique à volonté ;

-Prolifération de communautés religieuses dont les pratiques de prières avec émissions de bruits, de musiques, au nom

de la liberté de culte, gênent considérablement le voisinage, au mépris du droit à la tranquillité des voisins ;

-Pose sauvage de panneaux et affiches publicitaires dans les rues, sur les poteaux électriques, feux tricolores et façades de bâtiments publics et privés défraîchis.

La liste n'est pas exhaustive !

Face à ce désordre urbain grandissant qui expose les populations à toutes sortes de nuisances, le Gouvernement, dans sa volonté d'améliorer les conditions de vie des populations, de restaurer l'image de nos villes par la promotion de la culture de

la salubrité, a pris en conseil des Ministres le 02 octobre 2012, les mesures urgentes suivantes :

1. la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de la délivrance par les autorités communales, des autorisations d'occupation du domaine public jusqu'à la fin de la mise à jour des schémas directeurs des grandes agglomérations, notamment Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Man, Korhogo, San-Pedro, Abengourou, Daloa...

2. L'organisation d'une Opération Spéciale de salubrité aux alentours des établissements scolaires et universitaires ;

3. la mise en place d'un cadre permanent de concertation interministériel de salubrité, et d'une cellule spéciale des Opérations des Opérations de Police de Salubrité sur l'ensemble du territoire

4. La programmation de quatre grandes opérations annuelles de Police Spéciales de lutte contre le désordre urbain et l'incivisme dans la cité ;

5. L'organisation de campagnes de sensibilisation pour le changement de comportement des populations ;

6. Enfin, l'organisation les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2012 à Yamoussoukro d'un

séminaire sur la responsabilité des préfets dans le contrôle des actions des collectivités territoriales, en conformité avec les exigences gouvernementales.

Nous y sommes donc. Après la suspension des autorisations d'occupation du domaine public, la mise en place du cadre de concertation permanent, nous voici à l'étape du séminaire recommandé par le Gouvernement.

Les mesures sus-énoncées comme ce séminaire, répondent à la vision du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, qui s'est engagé à améliorer

les conditions de vie des populations et à faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020.

Messieurs les Préfets,

Ces décisions ne peuvent pas être mises en œuvre sans vous.

Vous êtes la continuité de l'Etat dans les collectivités territoriales.

Vous êtes les yeux et les oreilles du Président de la République dans les régions.

Vous êtes les bras de l'Etat.

Vous êtes enfin l'Etat dans nos villes et cités.

Comment pouvait-on gérer la salubrité, donc les questions de désordre urbain, sans vous associer, sans vous donner les moyens et les outils d'atteindre vos objectifs ?

Les résolutions qui sortiront de ce séminaire, permettront donc de prendre en compte les problèmes spécifiques liés aux aspects règlementaires et législatifs relatifs à la gestion du domaine public, aux moyens à mettre à votre disposition ; à l'implication des populations dans la lutte contre le désordre urbain.

Ainsi, les experts de chacun des ministères représentés dans les ateliers pourront, en

ce qui les concerne, par leurs réflexions, aider à la résolution de problèmes spécifiques, pour une résolution définitive et durable des problématiques posées.

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

La mauvaise gestion du domaine public et les faiblesses du dispositif de protection en vigueur, nous conduisent à identifier de nouvelles approches pour la situation des artisans, des commerçants et des transporteurs.

Nous devons améliorer l'esthétique de nos villes enlaidies, apporter des remèdes à la

prolifération des gares spontanées, au stationnement anarchique des camions le long des grandes artères de nos villes, à la divagation des animaux.

Les aspects réglementaires et législatifs doivent être accompagnés également de l'éducation au civisme en cité et par la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation pour un changement positif de comportement des populations.

Dans nos villes, tous ces problèmes devront trouver solution par des actes préfectoraux irréprochables en liaison avec les actions des élus locaux.

Chers Gouverneurs,

Vous avez la lourde charge de proposer au Ministère de la Salubrité Urbaine un plan d'actions, des stratégies de mise en œuvre et un chronogramme d'activités pour ramener l'ordre dans nos villes et améliorer le cadre de vie des populations.

A l'issue de vos travaux, le Ministère de la Salubrité Urbaine devrait disposer :

- d'un manuel de textes réglementaires et législatifs pour protéger, au niveau local, le domaine urbain ;
- d'un plan de résolution définitive des problèmes dont ceux relatifs à

l'installation des artisans et commerçants sur des sites définitifs et modernes ;

- d'un plan d'actions et un chronogramme qui serviront de base de travail à tout le corps préfectoral, aux élus locaux et à la société civile.

Mesdames et Messieurs,

Avant de clore mon propos, je voudrais vous remercier tous d'être venus si nombreux à ce séminaire, dont la finalité est l'amélioration du cadre de vie des populations.

Remerciements particuliers à nos experts
que je vous prie de saluer:

- Mr Jean-Jacques GLEIZAL, professeur
émérite d'Université qui nous vient de
GRENOBLE/FRANCE;
- Pr LATH YEDO Sébastien;
- Le JUGE YVES N'GORAN;
- Pr GBIDI.

BONS TRAVAUX.

JE VOUS REMERCIE